

Exposé des qualifications

Document détaillé soumis en application de l'article 36 paragraphe 4 (a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la Résolution ICC-ASP/3/Rés.6 de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges à la Cour pénale internationale.

Sur proposition de la Commission de nomination et de désignation du Conseil supérieur de la Justice qui nomme les candidats aux plus hautes fonctions de l'ordre judiciaire belge, et est également chargée de procéder au classement des candidats belges à un poste de juge à la Cour pénale internationale, le Gouvernement belge a décidé de poser la candidature de Madame Christine Van den Wyngaert, actuellement juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à un poste de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection qui se tiendra durant la première reprise de la septième session de l'Assemblée des États parties à New-York du 19 au 23 janvier 2009.

Conformément à l'article 36, paragraphe 3b (i) et paragraphe 5 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la candidature de Madame Van den Wyngaert est présentée au titre de la liste A.

Comme l'indique son curriculum vitae ci-joint, outre sa formation en droit et ses qualités académiques internationalement reconnues en droit pénal, Madame Van den Wyngaert a un parcours unique marqué par l'agrégation d'expériences judiciaires internationales allant de la Cour internationale de Justice – comme juge ad hoc – au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie – comme juge ad litem depuis 2003 puis comme juge permanent depuis 2005.

Détentrice de nombreuses distinctions académiques, Madame Van den Wyngaert a en outre eu l'opportunité de servir à de nombreuses reprises comme experte auprès d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, dans un éventail de domaines allant des droits de l'homme au terrorisme en passant par la lutte anti-fraude.

Madame Van den Wyngaert maîtrise parfaitement les langues française et anglaise en plus de sa langue maternelle néerlandaise. La pratique académique de ces langues ainsi que le nombre d'ouvrages et articles rédigés et publiés dans ces langues prouve sa connaissance approfondie des deux langues de travail de la Cour.

Madame Van den Wyngaert est de nationalité belge.
